



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUIN 2025**

Date de la convocation : 12 juin 2025

Conseillers en exercice : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjointes au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETTEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

**SECRETARE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. SEGUIN, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme POUGET, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

**ABSENTS** : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, M. DUVAL, Adjoint au Maire, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

---

**PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS - N° 25/04 - 10/B**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Vu la délibération du Conseil Municipal n°25/03 -13/C en date du 10 avril 2025, créant 20 emplois saisonniers à temps complet pour la période estivale ;

Considérant les besoins des services, il convient de créer cinq emplois saisonniers supplémentaires à temps complet sur le fondement de l'article L.332-23 2° du CGFP qui permet de recourir à des contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités

Ces cinq postes sont répartis comme suit :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 3 postes d'adjoint technique

Les personnes nommées seront rétribuées sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle C1 des rémunérations, soit l'indice de rémunération 366.

Les contrats à durée déterminée seront conclus pour une durée d'un mois.

Je vous demande d'en délibérer.

Les crédits afférents seront inscrits au budget. »

.../...



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (22 pour et 6 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD – Mme GIRAUDET - M. de REDON - MM. GUENIN - CORDONNIER) les propositions de son rapporteur.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

**25 JUIN 2025**

Mis en ligne sur le site internet le

**27 JUIN 2025**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**



**Jeanny LORGEUX**

**Laurence MERCIER**